

# SEANCE DU 30 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le trente juillet à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué le 23 juillet 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

**PRESENTS** : M. DEPREZ François – Mme DOYEN-CHAPPE Magali – M. AKA Alain – COMBES Laurent - GROS André - CALIZ Serge - PARIS René - Mme COLAS-MARTIN Gaëlle - Mme MERIC Muriel.

**EXCUSES** : Mmes DURAND Emmanuelle – LAVIGNE Sandrine (pouvoir à COLAS-MARTIN Gaëlle) – M. LOUMAGNE Pierre-Albert - M. JOST Jean-Marc (pouvoir à DEPREZ François) - MARTINEZ Harold (pouvoir à MERIC Muriel) – Mme ABRIBAT-SENTENAC Anne-Sophie (pouvoir à DOYEN-CHAPPE Magali).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GROS André.

## **PRESENTATION PAR ERIC CHARPENTIER DE LA SOCIETE DAYNAME**

### **CREATION D'UN BRANCHEMENT TARIF JAUNE POUR LE GROUPE SCOLAIRE N° 2015 27**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 05 juin dernier concernant la création d'un branchement tarif jaune pour le nouveau groupe scolaire, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante (7BS725) :

- Au niveau de la grille de fausse coupure 12.03.15, création d'un départ supplémentaire jusqu'à un coffret type 'BERO' équipé d'un pouvoir de coupure C400/P200.
- Création d'une mise à la terre pour la nouvelle grille.
- Depuis le coffret, déroulage d'un câble HN3x95<sup>2</sup> dans un fourreau existant sur environ 57 mètres, jusqu'au tableau Tarif Jaune à poser contre le mur du local technique.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	1 100€
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	4 043€
<input type="checkbox"/>	<b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>1 732€</b>
	Total	6 875€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'Avant Projet Sommaire.
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

### **ACQUISITION DE MATERIEL ET DEMANDE DE SUBVENTION N° 2015 28**

Le Maire expose au conseil municipal l'avancée des travaux d'extension du groupe scolaire et propose d'acquérir du matériel destiné à l'entretien des locaux ainsi qu'une nouvelle armoire réfrigérée pour la cantine scolaire.

Après étude de plusieurs devis, l'assemblée

- retient la proposition de Midi-Diesel pour un montant HT de 3 295.60 € et Nisbets pour un montant Ht de 1 007.78 €, les crédits nécessaires à cette acquisition ont été prévus au budget 2015.
- sollicite l'aide du Conseil Départemental pour cette acquisition.

## **PREFINANCEMENT DE LA TVA N° 2015 29**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée la possibilité offerte par la Caisse des Dépôts et Consignations de réaliser un préfinancement du FCTVA à taux 0.

L'assemblée décide de réaliser auprès de la Caisse des Dépôts un prêt selon les caractéristiques suivantes

### **PREFINANCEMENT DU FCTVA**

- Montant : 149 985 €
- Taux fixe : 0 %
- Durée : 29 mois
- Date de remboursement : décembre 2017 (50 %) et avril 2018 (50 %)

### **Oùï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :**

- Approuve la proposition de crédit présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à réaliser cette opération auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et à signer les contrats de prêt ainsi que tous les documents y afférent,
- S'engage à créer toutes les ressources nécessaires au remboursement de l'emprunt réalisé.

## **TRAVAUX D'URBANISATION N° 2015 30**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les différentes études et délibérations déjà prises concernant les travaux d'urbanisation concernant les travaux d'aménagement de voirie qui seront réalisés autour du groupe scolaire. Il précise que la consultation est terminée et que 6 entreprises ont soumissionné. Le bureau d'études va étudier les différentes offres et devrait remettre son rapport le 3/08.

## **ADMISSIONS EN NON VALEUR N° 2015 31**

Sur proposition de M. Le Maire et à la demande de M. JORAJURIA,

L'assemblée décide :

- d'admettre en non-valeur la somme de 31.87 € concernant différents titres de recettes, qui malgré les poursuites diligentées par la Trésorerie, n'ont pu être recouvrées. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2015

## **MOTION A.M.F N° 2015 32**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et

collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de SAINT-ELIX LE CHATEAU rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de SAINT-ELIX LE CHATEAU estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SAINT-ELIX LE CHATEAU soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.
- 

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et au registre ont signé tous les membres.

DEPREZ François		LAVIGNE Sandrine	
DOYEN-CHAPPE Magali		COLAS MARTIN Gaëlle	
AKA Alain		LOUMAGNE Pierre-Albert	
COMBES Laurent		JOST Jean-Marc	
GROS André		MERIC Muriel	
CALIZ Serge		MARTINEZ Harold	
DURAND Emmanuelle		ABRIBAT SENTENAC Anne-Sophie	
PARIS René			